

*Initiatives ministérielles*

ne peut pas faire cela avec l'assurance-récolte. C'est une question, je pense, que nous devrions étudier dans l'avenir pour voir si on peut le faire. Encore une fois, si on adoptait le système tripartite de partage des coûts, le risque serait couru par tout le monde.

La disposition concernant les 90 p. 100 porterait la protection à un maximum de 90 p. 100 du rendement probable dans le secteur en ce qui concerne n'importe quelle exploitation agricole. Cette protection accrue serait facultative, et toutes les récoltes ne pourraient pas en bénéficier. Cela ne concernerait que les récoltes présentant peu de risques, et le maïs de l'Ontario entrerait dans cette catégorie.

La loi actuelle offre des garanties de production fondées sur une moyenne à long terme. Le nouvel amendement fonderait la protection sur un rendement probable ou prévu. Cela permettrait de procéder à des ajustements dans le cas d'un rendement exceptionnellement élevé ou faible, tout en tenant compte des augmentations de productivité dues à des progrès techniques ou à des améliorations de la gestion. Par exemple, le nouveau rendement probable serait fondé sur une tendance de 10 ans contrairement à la moyenne de 20 ou 30 ans.

Si le gouvernement avait accepté les recommandations des agriculteurs concernant un partage tripartite des coûts, j'aurais personnellement pu appuyer ce projet de loi. La loi initiale nous a été précieuse pendant de nombreuses années, mais il est temps de changer. À moins que le gouvernement n'apporte effectivement des amendements de ce genre, que ce soit à la deuxième lecture ou en comité, alors je devrai m'opposer au projet de loi en question.

Je remonte quelques années en arrière et reviens au rapport d'un groupe de travail intitulé «Croissance économique—Rapport d'un groupe d'étude». C'était le Groupe de travail sur l'étude des programmes de l'agriculture. Ce rapport date de février 1985 et c'était celui du Groupe de travail Nielsen.

Quand on songe à certaines des recommandations, on voit qu'elles ont certainement influé sur la direction que le gouvernement a prise dans le domaine de l'agriculture ces dernières années. J'ai été scandalisé, entre autres, de voir dans ce rapport plusieurs pages de remerciements à l'intention des personnes qui ont participé à sa rédaction, notamment plusieurs sous-ministres adjoints, des fonctionnaires des ministères, un grand nombre d'organismes et de particuliers, dont beaucoup étaient des universitaires.

Par contre, je n'ai relevé le nom que de deux agriculteurs. L'un habite Buffalo, en Alberta, et l'autre est président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Selon le rapport de ce groupe de travail, seulement deux agriculteurs ont été consultés. À mon avis, c'est odieux, car c'est la subsistance même des agriculteurs qui est en

jeu. Or, il y a bel et bien des milliers d'agriculteurs en Saskatchewan qui seront expulsés de leur exploitation au cours de l'hiver sans qu'il y soit de leur faute. Ils n'ont contribué en rien à ce document qui a de toute évidence servi à l'élaboration du programme et de la politique du gouvernement actuel.

Cette politique devrait entraîner une baisse de revenu au cours de l'année qui vient. Sauf erreur, c'est le *Globe and Mail* du 8 décembre qui a rapporté que le ministre lui-même avait déclaré que ce sont les coupes sombres pratiquées dans le programme des dépenses d'Agriculture Canada qui vont surtout contribuer à la baisse de revenu des agriculteurs au cours de l'année prochaine.

Le rapport du groupe de travail renferme également des recommandations concernant la mesure législative loi visant le tarif applicable au grain en vrac. Il déclare qu'il ne constitue pas un chaînon essentiel, de notre commerce des grains. Je soutiens au contraire que le programme du tarif applicable au grain en vrac est absolument essentiel, du fait qu'il permet d'acheminer le grain de l'Ouest vers les moulins et les ports des provinces de l'Atlantique. Sauf erreur, la Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi visant à abolir ce programme. C'est l'un de ceux que le budget de l'année dernière avait expressément désignés. Il devait être aboli. Évidemment, cela figure dans le rapport du groupe de travail.

• (1630)

Le rapport du Groupe de travail Nielsen traite également de l'assurance-récolte. Il renferme des recommandations selon lesquelles les agriculteurs devraient assumer une plus grande partie des frais. C'est l'une des options qu'il propose. Il recommande en outre que le gouvernement fédéral assume 30 p. 100 du coût actuariel. J'espère que le gouvernement fédéral optera pour ce choix et qu'il portera sa participation non pas de 25 à 30 p. 100, comme le propose le projet de loi, mais jusqu'à 33 1/3 p. 100.

Le rapport du groupe de travail parle également de privatiser la Société du crédit agricole. Il propose en outre d'abolir les emprunts du Trésor et de privatiser cette société qui a pourtant fourni de l'argent aux agriculteurs pendant de nombreuses années. Elle a joué un rôle très utile, jusqu'à ce qu'elle commence à harceler les agriculteurs qui accusaient un retard dans leurs remboursements il y a trois ou quatre ans. Les politiques du gouvernement contraignent les agriculteurs à quitter leur exploitation sans qu'il y soit de leur faute, politiques qui sont tout à fait inacceptables, compte tenu de la situation de l'agriculture au Canada à l'heure actuelle.